

**CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE
VAUCLUSE**

80 rue Marcel Demonque
AGROPARC
CS 60508
84908 AVIGNON cedex 9

Avignon, le 14 décembre 2022

Tel. 04.32.44.89.30

N° 22/220

**Arrêté du Président portant constitution de la
Commission Consultative Paritaire
suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022**

Le Président du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de Vaucluse,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le décret n°2016-1858 du 23 décembre 2016 modifié relatif aux commissions consultatives paritaires et aux conseils de discipline de recours des agents contractuels de la fonction publique territoriale, et notamment les articles 2 à 6,

Vu la délibération n°22/13 du 16 mars 2022 du Conseil d'administration du CDG 84 fixant le nombre de représentants au sein de la CCP placée auprès du CDG 84 suite aux élections professionnelles du 8 décembre 2022 et portant désignation des représentants des collectivités territoriales et des établissements publics,

Vu le procès-verbal des opérations électorales pour l'élection des représentants du personnel à la commission consultative paritaire en date du 8 décembre 2022,

Vu le procès-verbal de tirage au sort des représentants du personnel à la commission consultative paritaire placée auprès du centre de gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse,

ARRETE

Article 1 : La composition de la commission consultative paritaire s'effectue sur la base de 8 représentants titulaires.

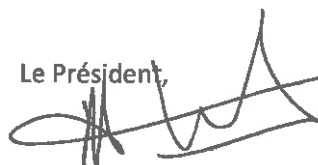
Article 2 : A compter du 9 décembre 2022, la composition de la commission consultative paritaire siégeant auprès du CDG 84 est la suivante :

Représentants des collectivités			
Titulaires		Suppléants	
CHABERT Maurice	Conseiller municipal de Gordes	RAMBAUD Françoise	Conseillère municipale de Gordes
LOVISOLO Jean-François	Maire de La Tour d'Aigues	JEAN Geneviève	Maire de Cabrières d'Aigues
BLANC Carine	Adjointe au Maire de Monteux	MILLET Annie	Adjointe au Maire de Monteux
RASPAIL Max	Maire de Blauvac	ROUX Ghislain	Maire de Malemort du Comtat
MOSSE Marc	Adjoint au Maire d'Althen-des-Paluds	GARFAGNINI Arlette	Conseillère municipale d'Althen-des-Paluds
ANCEY Dominique	Adjointe au Maire de Jonquerettes	CHAZAL Gilbert	Adjoint au Maire de Jonquerettes
RIPERT Gilles	Maire de Caseneuve	CARBONNEL Charlotte	Maire de St Martin de Castillon
MARQUEZ Sophie	Conseillère communautaire C.A. Grand Avignon	MERIGAUD Hélène	Déléguee communautaire C.C. Pays des Sorgues et Monts de Vaucluse

Représentants du personnel					
Titulaires			Suppléants		
DONNADILLE Nicolas	SCOT Bassin de Vie de Cavaillon	SNDGCT	CHABAS Cyril	Mairie d'Apt	SNDGCT
JULIEN Emilie	Mairie de Piolenc	SNDGCT	NOVELLA Lisa	S.M. Parc Naturel Régional du Luberon	SNDGCT
PERCHEMINIER Mathieu	C.A. Grand Avignon	SNDGCT	FLORES-CECCALDI Audrey	S.M. de l'Ouvèze Provençale	SNDGCT
FOURNIER Sandrine	C.A. Les Sorgues du Comtat	SNDGCT	ALBENDEA David	C.A. Les Sorgues du Comtat	SNDGCT
HAUTOIS-ANZALONE Rachelle	Mairie de Malaucène	SNDGCT	EYMEINIER Laura	C.A. Luberon Monts de Vaucluse	SNDGCT
DI COSTANZO Rosalie	Mairie de Pertuis	Désignation par tirage au sort	CHAVAGNAS Annie	Mairie d'Entraigues-sur-la-Sorgue	Désignation par tirage au sort
PRATO Brigitte	C.A. Grand Avignon		LOISEAU Cécile	COTELUB	
CHAILLET Thomas	Mairie de Pertuis		MARCHAND Aurore	C.A. Grand Avignon	

Article 3 : Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,



Maurice CHABERT

